

CERTIFICATION DE CONTRÔLEUR TECHNIQUE D'ASCENSEURS

Régie par l'arrêté du 15 juin 2005, cette certification est essentielle **pour garantir la sécurité et le bon fonctionnement des ascenseurs** en France.

La certification de contrôleur technique d'ascenseurs garantit que chaque inspection est réalisée par des professionnels hautement qualifiés et expérimentés.

Les contrôleurs certifiés mènent des inspections rigoureuses des ascenseurs, dans le respect des lois et des règlements en vigueur.

En obtenant cette certification de contrôleur technique, vous contribuez à assurer la fiabilité des ascenseurs et la sécurité des usagers.

VOS ENJEUX

Vous souhaitez être accompagné pour :

- Valider vos connaissances en termes de procédés, produits et équipements dans le domaine des ascenseurs
- Evaluer votre capacité à réaliser un contrôle technique, identifier les défauts potentiels avant qu'ils ne deviennent des problèmes majeurs et procéder à la mise à l'arrêt de l'appareil si la situation le nécessite
- Evaluer votre aptitude à rédiger un rapport en conformité avec la réglementation

Pourquoi choisir SOCOTEC ?

- La proximité avec nos clients grâce à notre réseau composé de près de 200 implantations en France
- Des intervenants expérimentés et compétents
- Une expérience majeure et de multiples références dans le domaine de la certification de personnes, entreprises et services
- Une veille sur les nouveautés techniques et réglementaires spécifiques à votre secteur d'activité



Nous contacter : certification-competences@socotec.com

PROCESSUS DE CERTIFICATION

ETAPES DU PROCESSUS D'AUDIT

Recevabilité

Nous contrôlons que vous répondez aux prérequis suivants :

- Des conditions d'activités indépendantes de toute activité de fabrication, d'installation ou d'entretien d'ascenseurs
- Une expérience professionnelle d'au moins 8 ans, dont 5 ans dans le domaine de l'installation ou de l'entretien des ascenseurs et 3 ans dans le domaine de l'inspection ou du contrôle dans les secteurs de la mécanique ou de l'électromécanique

Examens initiaux

Vous passez examen théorique sous forme de questionnaire à choix multiples, puis un examen pratique avec une mise en situation permettant la réalisation d'un contrôle technique d'un ascenseur.

En cas de décision favorable, la certification est délivrée pour 5 ans.

Opération de surveillance

Entre le début de la 2e année et la fin de la 3e année de certification, nous contrôlons que :

- Vous vous tenez à jour des évolutions techniques et réglementaires
- Vous exercez réellement l'activité de contrôle technique d'ascenseurs par l'analyse d'un échantillon de rapports techniques établis
- Vous traitez les éventuelles plaintes émises par vos clients dans l'usage de votre certification

Renouvellement

Avant l'échéance de la certification, nous procédons aux opérations suivantes :

- Opération de surveillance : identique à l'opération de surveillance précédemment réalisée
- Examen pratique : identique à l'examen pratique précédemment réalisé

ETAPES ADMINISTRATIVES

Compléter et envoyer l'offre



Analyse de la recevabilité



Examen théorique

NON
➤

Nouvel examen théorique



Décision poursuite



Examen pratique

NON
➤

Nouvel examen pratique



Recommandation examinateur



Décision certification /
émission du certificat



Opération de surveillance

POUR ALLER PLUS LOIN

SOCOTEC peut également vous accompagner dans :

- La certification de systèmes (ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001)
- La certification de personnes (Diagnostic technique Immobilier, auditeur énergétique)

NOUS CONTACTER

SOCOTEC Certification France

11-13 cours Valmy

78280 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex
certification-competences@socotec.com

[Socotec-certification-international.fr](http://socotec-certification-international.fr)